

REFERENTIEL

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
NAVIGATION ET MANŒUVRE A BORD DU NAVIRE OU DE LA DROME			
Activité 1.1/ Assurer la veille optique et auditive à la mer/ Dans le cadre de ses fonctions de veilleur à la mer, le maître adjoint de pont identifie et signale tout objet non identifié, toute émission et tout sinistre ou accident au chef du quart de passerelle.	Participer à la veille visuelle et auditive de la situation nautique du navire : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les signalisations lumineuses, phares, navires, aéronefs, autres ; - Préciser la nature la nature de l'objet détecté en utilisant les jumelles ; standard ou à vision nocturne ; - Prendre le relèvement de l'objet grâce au compas et évaluer la distance et l'inclinaison en appliquant la technique de mesure des angles remarquables d'appréciation de cinématique d'un élément mobile. - Annoncer toute nouvelle détection au chef de veille. 	Evaluations en salle multimédia de reconnaissance visuelle de : <ul style="list-style-type: none"> - Silhouettes de navires et d'aéronefs, - Dispositifs de signalisation maritime courants ; Evaluations sur simulateur de navigation (séances individuelles et collectives) ; Evaluations pratiques, mise en situation à bord des navires écoles.	Fait preuve du sens de l'observation, d'une grande vigilance Rend compte réglementairement de la moindre détection, aéronef, navire et bouée, au chef de quart de passerelle Fait preuve de précision dans la caractérisation de la détection Annonce précisément le gisement, l'inclinaison et la distance du point remarquable visé Caractérise précisément la détection sonore : <ul style="list-style-type: none"> - signaux de brume d'une marque ou d'un navire, - bruits de moteur de bateau ou d'avion - tout bruit suspect

<p>Activité 1.1(suite)/ Assurer la veille optique et auditive à la mer/ <i>Dans le cadre de ses fonctions de veilleur à la mer, le maître adjoint de pont identifie et signale tout objet non identifié, toute émission et tout sinistre ou accident au chef du quart de passerelle.</i></p>	<p>Identifier tout signal visuel ou sonore susceptible d'avoir une incidence sur la conduite du navire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par la connaissance de la réglementation internationale de signalisation lumineuse et des pavillons des navires, détecter une détresse ou une manœuvre particulière susceptible d'avoir une incidence sur la route suivie. <p>Détecter toute situation d'urgence et réagir convenablement (accident, homme à la mer)</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'accident, suivre à la vue un homme à la mer. Rendre compte de toute évolution de la situation sur zone. 	<p>Evaluations écrites sur les dispositifs de signalisation maritime courants ; ET Evaluations pratiques sur simulateur de navigation, à bord des navires écoles ainsi que durant le stage « survie ».</p>	<p>Met en œuvre rapidement les moyens de sauvetage (bouée, fumigène, etc.) présents en passerelle. Fait preuve de rigueur dans le suivi d'un homme à la mer. Rend compte au chef de veille ou à l'officier chef de quart de toutes modifications de la situation surface ou aérienne.</p>
<p>Activité 1.2/ Gouverner le navire en toutes situations/ <i>Dans le cadre de ses fonctions de barreur à la mer, le maître adjoint de pont exécute à la barre les ordres de route transmis par le chef du quart de passerelle.</i></p>	<p>Manœuvrer la barre réglementairement en toutes circonstances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les moyens de commande de l'appareil à gouverner et les installations de secours en situation normale ou dégradée. - Exécuter les manœuvres réglementaires lors d'une avarie de barre. - En situation de combat, assurer la manœuvre de l'appareil à gouverner afin d'être en mesure de réagir instantanément aux ordres du chef de quart. - Rendre compte réglementairement à l'officier chef de quart de passerelle de l'exécution d'un ordre reçu. 	<p>Evaluations écrites sur les règles de barre ; ET Evaluations sur simulateur de navigation (séances individuelles et collectives) ; ET Evaluations pratiques, mises en situation à bord des navires écoles.</p>	<p>Répète à haute et intelligible voix les ordres réglementaires donnés par le chef de quart de passerelle. Exécute l'ordre reçu sans délai. Gouverne précisément au cap demandé Applique rigoureusement la procédure en cas d'avarie de barre Rend compte réglementairement à haute et intelligible voix et attendu l'accusé de réception du chef de quart de passerelle.</p>

<p>Activité 1.3/ Effectuer sur ordre les changements d'allures de la propulsion</p>	<p>Participer à la conduite du navire en transmettant réglementairement et sans délai les ordres de l'officier chef de quart à la machine Mettre en œuvre le matériel de transmission d'ordre vers la machine en mode normal et dégradé Rendre compte réglementairement à l'officier chef du quart de passerelle de l'exécution des ordres reçus.</p>	<p>Evaluations écrites sur les règles de transmission des ordres machines ; Evaluations sur simulateur de navigation (séances individuelles et collectives) ; Evaluations pratiques, mises en situation à bord des navires écoles.</p>	<p>Répète à haute et intelligible voix les ordres réglementaires donnés par le chef de quart de passerelle concernant l'allure à prendre par la machine. Transmet l'ordre reçu sans délais. S'assure de l'accusé de réception du compartiment machine Acquitte l'accusé de réception transmis par le compartiment machine annonçant l'ordre d'allure effectif Rend compte réglementairement à haute et intelligible voix et attendu l'accusé de réception du chef de quart de passerelle.</p>
<p>Activité 1.4/ Effectuer les manœuvres des embarcations à moteur depuis le navire et depuis l'installation portuaire : navigation, conduite, opérations d'accostage et d'appareillage, remorquage, pilotines. <i>Le maître adjoint de pont exerce cette activité soit embarqué à bord d'un navire soit à terre dans un port</i></p>	<p>Assurer les transports (hommes et matériels) par embarcation de navire à la terre ou de navire à navire en respectant les règles de navigation. Préparer et assurer le suivi de la navigation de son embarcation Effectuer une navigation côtière de jour comme de nuit Embarqué ou à terre, effectuer les manœuvres courantes d'embarcations dans toutes situations (navire en route, ports, plages, ...)</p>	<p>Evaluations écrites sur les règles pour prévenir les abordages en mer ; ET Evaluations pratiques, mises en situation sur embarcations pneumatiques à moteur.</p>	<p>Calcule précisément tous les éléments de la marée (hauteur, heure) en utilisant les documents français. Calcule précisément les éléments de l'estime. Porte précisément la position de l'embarcation sur une carte. Prépare précisément, sur un récepteur GPS, l'ensemble de la navigation. Mène à bien les actions correspondantes aux manœuvres et au cérémonial requis Exploite de façon optimale, les données d'un récepteur GPS dédiés à la navigation. Emploie le vocabulaire et les commandements réglementaires de manœuvre pour la mise à l'eau et le hissage Fait respecter strictement les règles de sécurité liées aux manœuvres d'embarcation à moteur. Effectue les manœuvres d'accostage et d'appareillage en toute sécurité</p>

MISE EN ŒUVRE DES APPAREUX DE MANŒUVRE A BORD D'UN NAVIRE

Activité 2.1/

Mettre en œuvre l'ensemble des matériels de manœuvre

Le maître adjoint de pont, à quai comme à la mer, fait partie intégrante des équipes de manœuvre sous la responsabilité d'un professionnel du domaine.

Préparer, disposer et employer en toute sécurité les matériels élémentaires de manœuvre.

- Porter les équipements individuels de protection en toutes circonstances et prendre en compte les mesures de sécurité, gestes et postures réglementaires ;
- Disposer de manière appropriée le matériel courant nécessaire aux manœuvres à réaliser sur les zones de travail ;
- Participer à la manœuvre en appliquant strictement la réglementation HSCT PA (Hygiène Santé Conditions de Travail et Prévention des Accidents) dans l'exécution des ordres, en temps de paix.
- Manœuvrer à bon escient un fusil lance amarre ou un lance amarre à main.

Effectuer les opérations d'entretien courant sur les cordages.

Evaluations écrites, (études de cas à partir de photos ou de films portant sur :

- La connaissance des particularités des matériels à mettre en œuvre ;
- Les règles de sécurité courantes sur les zones à risque sur un navire lors de la préparation des manœuvres ;

ET
Evaluations sur aire synthétique de manœuvre (séances individuelles et collectives) ;

ET
Evaluations pratiques, mises en situation à bord des navires écoles.

Enumère les phases de chaque manœuvre.
Détermine le matériel courant nécessaire à la manœuvre en cours (prise de coffre, remorquage, mouillage ou ravitaillement à la mer).
Prend en compte de manière globale l'environnement de travail pour identifier l'occurrence des risques pour lui ou ses équipiers.
Revêt spontanément et dans les délais l'équipement réglementaire de sécurité individuel adapté à la situation.
Vérifie l'adéquation de l'équipement des équipiers en fonction des manœuvres à réaliser.
Réalise les nœuds usuels adéquats et correspondants à leur fonction
Réalise sans erreur les gestes de matelotage
Respecte parfaitement les modes d'emploi des matériels mis en œuvre
Applique spontanément les gestes et postures adaptées, assurant sa sécurité et celle de son équipe.

<p>Activité 2.2/ Diriger une équipe lors de manœuvre courante <i>A bord du navire, le maître adjoint de pont organise la manœuvre et fait exécuter les gestes techniques spécifiques des manœuvres élémentaires (appareillage, accostage, mise à l'eau d'embarcations, mouillage, etc.) Cela nécessite une très bonne condition physique, une rapidité d'action et de l'anticipation ainsi qu'une vigilance avérée.</i></p>	<p>Coordonner le déroulement général de la manœuvre qui nécessite une bonne anticipation des membres de l'équipe engagée.</p> <p>Faire virer, bosser et tourner les aussières sur les bittes d'amarrage.</p> <p>Mettre en œuvre en toute sécurité le matériel sur les aires de manœuvre.</p> <p>Préparer et coordonner l'action du personnel nécessaire à la mise à l'eau d'une embarcation.</p>	<p>Evaluations écrites sur les procédures de manœuvre ; ET Evaluations sur aire synthétique de manœuvre (séances individuelles et collectives) ; ET Evaluations pratiques, mises en situation à bord des navires écoles.</p>	<p>Conduit un briefing technique pour les équipiers. Présente et décline les procédures normales et d'urgence liées à la manœuvre. Définit clairement les tâches de chacun des équipiers. Transmet les informations adéquates et précises, de façon claire et concise, relatives à la manœuvre en cours. Emploie à bon escient le vocabulaire et les commandements réglementaires pour la manœuvre. Respecte et fait respecter parfaitement le déroulement général des manœuvres. Respecte et fait respecter fidèlement les règles d'emploi des matériels de manœuvre courants. Applique et fait appliquer avec rigueur les règles de sécurité sur les aires des manœuvres. Réagit de manière adéquate en fonction des dangers rencontrés lors de la mise en situation.</p>
<p>Activité 2.3/ Gérer les stocks de matériel spécifique et tenir à jour la documentation comptable</p>	<p>Approvisionner et stocker le matériel spécifique de manœuvre.</p> <p>Prendre en compte, effectuer et suivre les différents mouvements de matériels de manœuvre afin de garantir la disponibilité de l'ensemble des moyens de son service.</p> <p>Tenir à jour les documents comptables nécessaires à la gestion des stocks des matériels de manœuvre.</p>	<p>Travaux pratiques, mise en situation en atelier de gestion de matériel et de mouvements comptables</p>	<p>Identifie précisément l'ensemble des procédures comptables.</p> <p>Identifie avec précision les interlocuteurs en fonction des travaux ou des matériels à approvisionner.</p> <p>Rédige des commandes, des expressions de besoins, des demandes de rechange sur le logiciel dédié.</p> <p>Contrôle dans le respect des procédures les stocks dont il a la responsabilité.</p>

<p>Activité 2.4/ Maintenir la capacité opérationnelle du matériel de manœuvre</p>	<p>Vérifier l'état du matériel de manœuvre et proposer les actions d'entretien.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer les dysfonctionnements relatifs au matériel mobile de manœuvre - Effectuer les réparations ou commander une intervention de maintenance / réparation. - Réaliser différentes interventions (épissures, etc.). - Effectuer les opérations d'entretien courant sur les cordages. 	<p>Travaux pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en situation reconstituée dans l'atelier matelotage pour réaliser les nœuds usuels et épissures ; - Mise en situation de détection des anomalies sur les matériels mobiles de manœuvres. 	<p>Identifie précisément et avec rigueur les procédures de vérification du matériel.</p> <p>Identifie les éléments permettant de définir l'état du matériel et propose, le cas échéant l'intervention associée.</p> <p>Propose, à bon escient, les modalités de réparation.</p> <p>Réalise correctement une épissure en trois, en quatre, en huit conformément à la procédure d'exécution.</p> <p>Réalise correctement une épissure en six sur câble d'acier conformément à la procédure d'exécution.</p>
<p>Activité 2.5/ Entretenir les locaux, infrastructures et matériel du service « pont » <i>Au sein des unités navigantes ou à terre, il participe, seul ou en équipe, sous la responsabilité du maître de pont aux tâches nécessaires au maintien en état des infrastructures et locaux de son secteur d'activité (peinture, opérations de mécanique et d'entretien courant des structures).</i></p>	<p>Réaliser l'entretien courant des locaux et infrastructures.</p> <p>Effectuer les travaux de préparation et de traitement des surfaces en appliquant strictement les principes généraux de prévention : équipements, gestes et postures, protection de l'environnement.</p> <p>Utiliser à bon escient et respecter les documents réglementaires, les consignes d'emploi des peintures, produits et ingrédients, des outils (marteau pneumatique, ponceuse, etc.)</p>	<p>Evaluation écrite, rédaction d'un rapport sur les règles d'emploi, procédures, choix des ingrédients et peintures à utiliser et sur les règles de protection individuelles liées aux chantiers d'entretien ; ET Travaux pratiques.</p>	<p>Prend connaissance des notices et des consignes d'emploi.</p> <p>Identifie précisément les pictogrammes présents sur les ingrédients et peintures.</p> <p>Utilise correctement l'outillage spécifique dédié à la préparation des surfaces.</p> <p>Utilise les outils, et produits d'entretien courant à bon escient.</p> <p>Applique strictement la réglementation relative aux produits dangereux : marquage, utilisation, aération, stockage, ...</p> <p>Suit rigoureusement les procédures SST adaptées aux risques et les mesures de prévention des accidents, gestes et postures.</p>